

## **«La justice est morte». Foucault selon Montaigne (Les Essais et l'École Herméneutique de Chicago)**

("Justice is Dead": Foucault According to Montaigne [The Essays and the Chicago Hermeneutic School])

**Martín González Fernández**

University of Santiago de Compostela - ES

### **Abstract**

*Europe in the 16th and 17th centuries was characterized by extreme violence. In his course at the Collège de France, Il faut défendre la société (1974/1975), M. Foucault has argued that the birth of the modern state, through the juridico-political theory of sovereignty, and Hobbes-style contractualism and Leviathan, falsely closed the problem. He offers an alternative based on counter-history, but disdains many of Montaigne 's materials that could reinforce his thesis.*

**Keywords:** Montaigne, Foucault, *Essais, Il faut défendre la société* (1974-1975), law, violence, origin

### **Résumé**

*L'Europe des XVIe et XVIIe siècles se caractérise par une violence extrême. Dans son cours au Collège de France, Il faut défendre la société (1974/1975), M. Foucault a défendu que la naissance de l'État moderne, à travers la théorie juridico-politique de la souveraineté et le*

*contractualisme dans le style du Léviathan, a clôturé faussement ce problème. Il offre une alternative basée sur la contre-histoire, mais il dédaigne beaucoup de matériel de Montaigne qui pourrait soutenir sa thèse.*

**Mots-clés:** Montaigne, Foucault, *Essais*, *Il faut défendre la société* (1974-1975), loi, violence, origine

« Elles [lois] ne datent ni d'aujourd'hui, ni d'hier. Elles sont toujours En vigueur, et nul ne sait depuis quand elle » (*Antigone* 453 et s.)

## 1. The hidden agenda

L'un<sup>1</sup> des thèmes qui a toujours hanté Michel de Montaigne est celui de la violence qui fait partie de son *the hidden agenda*. Une violence qui, pour lui qui a occupé de postes à responsabilité, s'est avéré endémique et systémique. Aujourd'hui, grâce à Michel Foucault, lecteur partiel et sélectif du Bordelais, ce sujet est bien plus clair. La thèse que nous défendons est que le Poitevin a négligé des exemples d'époque et des réflexions qui viennent de Montaigne et qui auraient, à leur tour, clarifié une grande partie de ses positions, en revenant aux *Essais*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Dédié à Charo López Portela, Joan Luís Llinàs Begon et Olivier Guerrier, surtout à ce dernier pour la lecture attentive et critique de l'article, que je remercie enfin du fond du coeur, malgré nos différences idéologiques. (Je suis préoccupé et gêné par sa proximité avec l'École Herméneutique de Chicago – ça n'a rien à voir ici avec Paul Ricœur, bien sûr – à propos de son interprétation des *Essais* de Montaigne, compte tenu de sa responsabilité institutionnelle, mais la biodiversité est un cadeau des dieux, sacré et immérité, pour nous tous).

<sup>2</sup> Voir Jiménez Villar, B.: « Presencia y ausencia de Montaigne en la obra de Foucault », *Pensamiento. Revista de Investigación e Información Filosófica*, 76 (290 Extra), 2020, pp. 707–727. Cet auteur évoque quelques travaux antérieurs : Guerrier, O., Michel Foucault et Montaigne : affinités et évitement, en Panichi, N., Raghianti, R., y Savorelli, A., (eds.). *Montaigne contemporaneo*. Pisa : Edizioni Della Normale, 2011, pp. 259–272 ou : Morice, J., « Montaigne et la folie » en : *Montaigne Studies*, 26, 2014, pp. 177–193. Ce travail est dédié aux deux pionniers académiques des

## 2. The French Theory

La France ne doit pas renoncer à son patrimoine littéraire, historique et de pensée, elle ne doit pas permettre le pillage culturel. Ni par chauvinisme, ni par patriotisme, ni par fanatisme. Michel de Montaigne est le patron laïc de la France, sans aucune prétention de le confronter avec d'autres plus saints, Notre-Dame d'Assomption, Sainte Jeanne d'Arc, Saint-Denis, Saint-Martin de Tours ou Sainte-Thérèse de Lisieux. Ce n'est pas sans raison que François Mitterrand, lors de sa prise de fonctions de Président de la République française, a voulu se faire faire un portrait officiel avec un exemplaire des *Essais* entre les mains. Il ne s'agissait pas d'un simple lecteur, ni d'un geste gratuit.

Nous avons nous-mêmes été parfois un peu durs concernant cette question et le critère dominant que l'École Herméneutique de Chicago a déployé dans les études de Montaigne a cours des dernières décennies. Nous persistons. Ou, en reprenant le langage de notre gascon, nous ne le regrettons pas. Tout a commencé, en outre, selon l'historiographie la plus récente et la plus solide, dans les départements de Français – où l'on étudiait les classiques habituels, dont Montaigne, et les nouveaux classiques, dont Foucault –, et s'est étendu plus tard,

---

études de Montaigne en Espagne : Otilia López Fanego (philologie), décédée, et Pedro J. Chamizo Domínguez (philosophie), récemment professeur émérite à l'Université de Malaga pour ses travaux de philosophie du langage (« faux amis », ambigüité, etc.). Références bibliographiques selon les éditions : Montaigne 1962. Le titre du travail est tiré d'un essai personnel où Montaigne parle littéralement de « nos guerres civiles et religieuses » d'époque et de l'épisode concret où un groupe de personnes armées du parti adverse (mais il ne nous indique pas si, ici, ils étaient catholiques ou calvinistes) sont entrés dans son discret château, dans le but de le prendre d'assaut, de réquisitionner des provisions et d'anéantir ses propriétaires, qu'il y ait résistance ou pas (selon sa propre déclaration lors de conversation privée et ultérieure avec le capitaine de la bande, qui le connaissait bien). Le Bordelais dit alors que l'audace ou la lâcheté n'ont pas grand mérite : « (c) *en temps où la justice est morte* » (II, 15, 600). Il dit : la défense attire l'entreprise et la méfiance, l'attaque ; il n'a même pas de gardien dans sa résidence, au contraire un banquet improvisé arrosé de bon vin de Bordeaux est organisé ; cérémonie, conversation et traitement amical sont un bon stimulant pour éloigner la violence : « Je n'ai ni garde ni sentinelle que celle que les astres font pour moi ».

au sein des campus de Lettres et au reste des connaissances et des plates-formes aux USA (voir Cusset 2003). Il est vrai qu'il s'agit du premier philosophe à avoir établi que tout est interprétation : « Trouvons nous pourtant quelque fin au besoin d'interpréter ? » (III, 13, 1044) ; mais, en principe, il semble excessif de l'associer à la guilde des philosophes « maîtres du soupçon » (de P. Ricoeur à M. Foucault : liste initiale à laquelle on pourra ajouter Nietzsche ou le second Marx lui-même, le « scientifique »). Quoi qu'il en soit, c'est ce qui n'a pas été constaté à Chicago et une partie de cette charge de profondeur existait déjà. Ils se sont contentés de déformer leur pensée dans l'incubateur du postmodernisme, qui n'a d'ailleurs pas été bénéfique au Poitevin. Il nous semblait que cette école, disait-on alors, liquide (*liquid thought*) et *debole, makes up* sur le meilleur Montaigne, en décapitalisant son potentiel critique. Elle nous montre un Montaigne sans idéologie. (Aujourd'hui, alors que nous analysons son examen de la violence, nous nous voyons obligés de revoir notre position et de dire qu'à ce stade, tout en lui va au-delà des idéologies). La lecture post-moderne est un mal ou une épidémie des temps. Nous avons même parlé de « marée noire », où conflue le néolibéralisme ultralibéral et virtuel avec la culture postmoderne. Ce Bordelais d'outre-Atlantique ne correspond pas à celui que nous avons connu ici, celui de ses lecteurs de toujours, européens, y compris les anglais. Otilia López Fanego, minutieuse philologue et romaniste, ne trouvait pas bonne l'édition posthume censurée de Marie le Jars de Gournay, si admirée à Chicago, et déjà, semble-t-il, aussi en Espagne. Non, encore une fois, ce n'est pas la bonne direction. Qu'on évite de parler de ses héritiers libertins, de contacts avec des averroïstes à Pise (Girolamo Borro) ou des huguenots à Genève (en particulier avec François Hotmann, l'auteur du *Franco-Gallia* et divulgateur de *Discours de la servitude volontaire*), comprenons au contraire – « du sujet [individu] au sujet [sujet] » dans le cadre d'une théorie juridico-politique de la souveraineté ; des plumes

acérées comme celle de Pierre Clastres ou Claude Lefort, malheureusement décédés, lèveraient les bras au ciel ? – cet essai d'Étienne de la Boétie dont Montaigne est responsable de la circulation et de l'impression, en tant qu'héritier testamentaire, quel que soit l'angle sous lequel on le voit, qu'on conteste ou qu'on minimise la censure appliquée à ses écrits, qu'on oublie qu'il professe un pyrrhonisme radical et une philosophie « artificialiste » et tragique (dans le sens indiqué par Clément Rosset), il fait partie de la même farce, oublions le fait que, dans l'essai, le contenu est la forme (philosophie comme essai), qu'il cherche à comprendre notre auteur depuis le puritanisme des lettres et nous offre un cadavre exquis embaumé dans le politiquement correct, un Montaigne vide, ou presque, corps profané, en définitive, nous refusons de l'accepter, et la preuve de la charge n'est pas dans nos esprits critiques du XVII<sup>e</sup> siècle ou dans nos hommes des Lumières, modérés ou radicaux. La seule preuve de la charge réelle se trouve dans le noyau dur et philosophique de ses *Essais* (1580, 1588, et ajouts ultérieurs, Exemplair Municipal de Bordeaux). Il ne faut pas choisir entre le Montaigne des philologues et le Montaigne des philosophes. C'est le même. Mme. Otilia López Fanego, en Espagne, l'a démontré dans le domaine de l'histoire de la littérature. Il ne faut pas oxygéner le mort. Heureusement, il se défend lui-même, et il est en excellente santé. Il faut tout simplement le lire, je ne sais pas si entre les lignes ou pas, comme le voulait Leo Strauss pour d'autres, mais c'est suffisant. Il se contredit déjà obstinément lui-même. Dangereux le geste cosmétique d'arrondir le discours, de l'ordonner, de le parfumer, d'éliminer les énigmes et les incohérences, de l'habiller de lin virginal pour qu'il soit toujours présentable en société. Aucun rapport avec le sentiment du Bordelais. (De plus, il s'habillait toujours en noir, que ce soit un symptôme ou pas). Montaigne, dans sa singularité plurielle et contradictoire, est un mystère, un miracle, un événement, ainsi soit-il. Ne nous acharnons pas à blanchir son image.

Nous vivons à une étrange époque, dans une nouvelle conjuration des insensés, comme nous l'avons déjà mentionné, où le capitalisme ultra-néolibéral financier et virtuel-algorithmique se réalimente avec le discours post-moderne : tout capital critique devient virtuel au point de disparaître (comme les *Big Data*, la *Deep Web* ou la *Academic Invisible Web* : que *deus sive natura* nous libère des « false friends » : alors qu'avec John Christian Laursen, UC [Riverside], disciple direct de Richard H. Popkin, Montaigne était certainement aux États-Unis dans de meilleures mains !). Mais l'origine du problème réside peut-être dans l'histoire culturelle, intellectuelle et académique de la France de ces derniers temps : de structuralismes, post-structuralismes, lacanismes, déconstructivisme, nomadologie, postmodernités diverses, qui, transportées au-delà de l'Atlantique, se sont ancrés et ont été reconnus en Amérique du Nord comme cadre théorique ou méthodologique de référence, *The French Theory*. Une dérive monstrueuse, une autre Némésis, une sorte de nouvelle « peste » qui a dominé et encore asservi les 50 dernières années d'études de lettres sur les campus américains, cela dit, de manière générale. Une nouvelle version, ou relance, de l'éternel conflit : l'Europe contre les États-Unis ; et une nouvelle capitulation devant le Père générateur et castrateur ; avec beaucoup de financement et une meilleure infrastructure. Nous connaissons tous l'anecdote, peut-être pas littérale, racontée par Jacques Lacan lors d'une conférence à Vienne, pas loin de la maison du fondateur de la psychanalyse en 1955 : « C'est ainsi que le mot de Freud à Jung de la bouche de qui je le tiens, quand invités tous deux de la Clark University, ils arrivèrent en vue du port de New York et de la célèbre statue éclairant l'univers : "Ils ne savent pas que nous leur apportons la peste" » (Lacan 1966: 403). (D'autres ont employé une analogie ou une métaphore plus douce : l'influence et la révolution musicale que le *rock and roll* anglais a également provoquées aux États-Unis). Un néo-marxiste anglais, cartographe et géographe

politique, ayant la conscience et l'expérience académique américaine, professeur durant de nombreuses années à la J. Hopkins de Baltimore (Maryland), (mais depuis 2001, professeur d'anthropologie et de géographie à la City University of New York, CUNY, puis à la London School of Economics and Political Science) s'est prononcé sur cette dérive, et pas précisément hier, dans un célèbre écrit, où l'on calquait ou imitait un titre stéréotypé de la *French Theory* : selon David Harvey qui évoque la profonde métamorphose des pratiques culturelles et économique-politiques en 1972 :

But postmodernisme, with its emphasis upon the ephemerality of *jouissance*, its insistence upon the impenetrability of the other, its concentration on the text rather than the work, its penchant for deconstruction bordering on nihilism, its preference for aesthetics over ethics, takes matters too far. It takes them beyond the point where any coherent politics are left, while that wing of it that seeks a shameless accommodation with the market puts in firmly in the tracks of an entrepreneurial culture that is the hallmark of reactionary neoconservativisme. Postmodernist philosophers tell us not only to accept but even to revel in the fragmentations and the cacophony of voices through which the dilemmas of the modern world are understood. Obsessed with deconstructing and delegitimizing every form of argument they encounter, they can end only in condemning their own validity claims to the point where nothing remains of any basis for reasoned action. Postmodernisme has us accepting the reifications and partitioning, actually celebrating the activity of masking and cover-up, all the fetishisms of locality, place, or social grouping, while denying that kind of meta-theory which can grasp the political-

economic processes (money flows, international divisions of labor, financial markets, and the like) that are becoming ever more universalizing in their depth, intensity, reach and power over daily life<sup>3</sup>.

### 3. The Marble Faun

L'une des hypothèses de notre travail, qui entre parfois dans des contradictions internes, est que la réflexion du Bordelais va toujours bien au-delà des idéologies. La seconde, qui concerne les Américains et tous, et la réflexion critique de Foucault, est qu'il y a deux principes, contradictoires, qui les inquiètent (et nous inquiètent) : ils se sentent particulièrement à l'aise avec la théorie juridico-politique de la

---

<sup>3</sup> Harvey 1989: 116–117. (Au-delà de ce qui peut être compris comme une réplique, du moins dans le titre de l'œuvre de Lyotard 1979 ; en espagnol : Lyotard 2000<sup>7</sup>, récit avec succès manifeste, même dans son explication pour enfants). Ne nous laissons pas ensorceler par les mirages aimables, D. Harvey dit : « Does it have a revolutionary potential by virtue of its opposition to all forms meta-narratives (including Marxism, Freudianism, and all forms of Enlightenment reason) and its close attention to "the others worlds" and to "other voices" that have for too long been silenced (women, gays, blacks, colonized peoples whit their own histories)? Or is it simply the commercialization ad domestication of modernism, and a reduction of the latter's already tarnished aspirations to a *laissez-faire*, "anything goes" market eclecticism? Does it, therefore, undermine or integrate with neo-conservative politics? And do we attach its rise to some radical restructuring of capitalism, the emergence of some "postindustrial" society, view it, even, as the "art of an inflationary era" or as the "cultural logic of late capitalism" (as Newman and Jameson have proposed)? » (Harvey 1989: 42). C'est peut-être trop demander à la culture, à l'académie et à la politique américaines, peut-être trop prêcher dans le désert, et pas seulement à Las Vegas, où nos dirigeants ont également donné des conférences dans les casinos (des photographies en sont conservées), car le nihilisme, dérivé du culte à la différence (mais cette dernière représente aussi un marché et une source de profit, elle fait l'objet de pactes avec le diable en marketing-publicité et en consommation de nouvelles technologies, elle est atomisée à l'infini, loup solitaire, affamé par nature et histoire, avec la vulnérabilité bien connue ou la perte d'énergie et de défenses, du corps social en général, nous allons en rester là, la liste des scénarios étranges et des enfermements volontaires serait vraiment interminable. Pour notre critique : González Fernández 2021: 161–194 (en portugais). Une première révolution, ou le début de celle-ci, réside dans des personnalités marginales de l'École de Franckfurt – située tout d'abord à l'est (Columbia University ou à proximité) puis à l'ouest (Berkeley University ou à proximité) (appelée, non sans une certaine ironie, « die kalifornische Linke » : Pollock, Max Horkheimer, Adorno, de retour en Europe en 1945 –, nous nous référons ici à Herbert Marcuse ou Erich Fromm et son particulier Freudo-marxisme (mêlé avec la dialectique hégélienne et la lecture du « jeune Marx »). Ils ont agité des masses, les ont rendues folles.



souveraineté qui, comme l'a indiqué G. Pocock, vient d'Europe (voir Pocock 1975 [rept. 2003]) ; et, en même temps, leur contraire, la peur-panique de l'*horror vacui* les (nous) domine (nous ne nous référons pas à l'anarchisme épistémologique ou aux critiques de Chomsky). Il s'agit de quelque chose de plus profond, de plus enraciné, silencieux et nié, comme le racisme structurel.

Il y a une légende, déjà mentionnée dans *El Quijote de la Mancha* (Miguel de Cervantes Saavedra : *El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha*, ed. de Florencio Sevilla Arroyo, partie II chapitre 8, commentaire 53) (représentant de l'expérience moderne de la folie?) pour citer un classique espagnol, et encore universel, un curieux avatar : la légende raconte (Tite-Live, dans son *Ab Urbe Condita*, situe l'événement en l'an 362 av. J.-C.) que, durant les premiers temps de la République, un grand trou, un gouffre insondable se serait ouvert dans le Forum romain, impossible à remplir de terre, sable, pierre ou brique ; l'oracle parla et dit que le seul moyen de remplir ce grand trou, ce gouffre, était de sacrifier ce qu'il y avait de plus précieux dans la République. Marcus Curtius, d'une lucidité prophétique, crut résoudre l'énigme et, considérant que la chose la plus précieuse qu'avait Rome était la jeunesse et la force ou le courage de ses soldats, il décida de se sacrifier lui-même en symbole ou en représentation de tous, se jetant dans l'abîme monté sur son cheval (tel qu'il est représenté sur un relief de marbre conservé de l'époque de César et découvert en 1553, 35 ans avant que le Bordelais ne visite le Forum et le lieu du prétendu événement) ; et l'énorme fissure se referma pour toujours, définitivement, à la surprise des nôtres et des autres, des citoyens romains et des étrangers de passage en même temps que, non loin de là, surgissait le lac Curtius, *Lacus Curtius*, au bord duquel sont nés trois arbres : un figuier, une vigne et un olivier (l'épisode est recueilli, non seulement par Tite-Live, mais aussi par d'autres sources, telles que Pline l'Ancien, Suétone, M. T. Varron, Valère Maxime, Plutarque,

historiens que notre auteur fréquente, et le *gallæcus* Paul Orose dans son *Historiae Adversus païens*, III, 5, 1-3).

Nathaniel Hawthorne (Salem, Mss., 1804 – Plymouth, New Hampshire, 1864) a parlé de ce mystère dans un passage troublant de son œuvre *The Marble Faun* (1860) : tous les personnages -Kenyon, Miriam – « donneraient n'importe quoi pour jeter un coup d'œil » à la célèbre et mémorable fissure : « La sustancia más firme de la felicidad de los hombres es apenas una lámina interpuesta sobre este abismo y que mantiene nuestro mundo ilusorio. No se requiere un terremoto para romperla ; basta apoyar el pie », traduit Juan Luis Borges, qui ajoute : « La grieta que se abrió en la mitad del foro es demasiadas cosas. En el curso de un solo párrafo [de Hawthorne] es la grieta de que hablan los historiadores latinos y también es la boca del Infierno "con vagos monstruos y con caras atroces" y también es el horror esencial de la vida humana y también es el Tiempo, que devora estatuas y ejércitos, y también es la Eternidad, que encierra los tiempos. Es un símbolo múltiple, un símbolo capaz de muchos valores, acaso incompatibles », scandale de la raison qui rend possible l'algèbre singulière et secrète des rêves, sur le territoire duquel une chose peut être beaucoup de choses et même contradictoires, c'est le rêve de Hawthorne<sup>4</sup>. Pour nous, il a une valeur ontologique, c'est ici la valence ontologique. A ce point il faut indéniablement revenir au philosophe de Sils-Maria : « Il n'y a pas de belle surface sans une profondeur effroyable » (fragments posthumes, fin 1870-avril 1871 ; voir l'éd. esp. : Nietzsche 2007).

Nous avons l'impression que la société américaine, autrement dit, la société universitaire, qui boit tellement de Montaigne et Foucault en

---

<sup>4</sup> *Obras Completas de Jorge Luis Borges* 1992 ss., «Nathaniel Hawthorne», *Otras inquisiciones* ([Ed. Sur] 1952): II, 275-276 ; supervisión ed. de María Kodama). Michel Foucault admire Borges, et ce dernier admire Montaigne. (Il y a d'autres voix espagnoles, en effet, de l'autre côté de l'Atlantique, qui se sont intéressées à Montaigne : voir « Montaigne. Whitman » de Jorge Luis Borges, sans aller plus loin).

sauce de sirop d'érable au barbecue, se modère de plus en plus dans le dilemme suivant pour des raisons internes et externes : populismes et néo-racismes des cavernes difficiles à contrôler et la perte d'importance en tant que puissance économique mondiale, en faveur de la Chine, et en concurrence féroce avec la Russie et l'Union européenne : dans quelle mesure cette théorie juridico-politique de la souveraineté est-elle encore valable, et où va-t-elle avec la remise en question des États modernes, et jusqu'à quel point le fantôme du gouffre de Marcus Curtius, qui a également fait le voyage inter-atlantique, ou une personnalité semblable qui leur vient à l'esprit s'ils ignorent cette dernière, mobilise ses peurs et en même temps calme ses nerfs? Je suppose que pour beaucoup d'entre nous, solides disciples du courant du droit naturel, de la théorie juridico-politique de la souveraineté, de la politique, de l'état moderne, américains ou pas, certaines lances – parmi bien d'autres – comme celle de la remise en question de l'existence des droits naturels envisagée par notre côté sceptique pourront certainement déclencher l'alarme.

(a) Que nous dira donc en cette nécessité la philosophie ? Que nous suivons les lois de notre pays ? C'est à dire cette mer flottante des opinions d'un peuple ou d'un Prince, qui me peindront la justice d'autant de couleurs et la reformeront en autant de visages qu'il y aura en eux de changemens de passion ? Je ne puis pas avoir le jugement si flexible. Quelle bonté est-ce que je voyois hier en credit, et demain plus, (c) et que le traict d'une riviere fait crime ?

Quelle verité que ces montagnes bornent, qui est mensonge au monde qui se tient au-delà ?

(a) Mais ils sont plaisans quand, pour donner quelque certitude aux lois, ils disent qu'il y en a aucunes fermes, perpetuelles et immuables, qu'ils nomment naturelles, qui

sont empreintes en l'humain genre par la condition de leur propre essence. Et, de celles là, qui en fait le nombre de trois, qui de quatre, qui plus, qui moins : signe que c'est une marque aussi douteuse que le reste. Or ils sont si defortunez (car comment puis-je autrement nommer cela que deffortune, que d'un nombre de loix si infiny il ne s'en rencontre au moins une que la fortune (c) et temerité du sort (a) ait permis estre universellement receüe par le consentement de toutes les nations ?), ils sont, dis-je, si miserables que de ces trois ou quatre loix choisies il n'en y a une seule qui ne soit contredite et desadvouëe, non par une nation, mais par plusieurs. Or c'est là seule enseigne vray-semblable, par laquelle ils puissent argumenter aucunes loix naturelles, que l'université de l'approbation. Car ce que nature nous auriot veritablement ordonné, nous l'ensuivriens sans doute d'un commun consentement. Et non seulement toute nation, mais tout homme particulier, ressentiroit la force et la violence que luy feroit celuy qui le voudroit pousser au contraire de cette loy. Qu'ils m'en montrent, pour voir, une de cette condition. [...] Il n'est chose en quoy le monde soit si divers qu'en coustumes et loix (II, 12, 563-564).

Mais ce n'est ni la première ni la dernière chose que notre Gascon dira sur les lois, les juges et la justice.

De la phagocytation de la culture postmoderne française de la part des Américains et aussi de la culture classique, il y a deux exceptions qui ont été contextualisées et concrétisées ; au moins une chez Montaigne et une autre dans le dernier Foucault. Nous connaissons le succès de J. Derrida dans ce carrousel d'idées qu'était la postmodernité (tout n'y était pas négatif, bien sûr). Cet auteur a utilisé une expression du Bordelais pour donner tout un cours à la Cardozo Law School (New

York) d'abord, puis à l'Université de Californie (L.A.), années 1989-1990, *Force de loi. Le « Fondement Mystique de l'autorité »*, expression tirée du périgordin (III, 13, 1049) ; l'algérien-français dit :

Le discours raconte là sa limite en lui-même, dans son pouvoir performatif même. C'est ce que je propose d'appeler ici, en déplaçant un peu et en généralisant la structure, le mystique. Il y a là un silence muré dans la structure violente de l'acte fondateur. Muré, emmuré parce que ce silence n'est pas extérieur au langage. Voilà en quel sens je serais tenté d'interpréter, au-delà du simple commentaire, ce que Montaigne et Pascal appellent le fondement mystique de l'autorité... L'origine de l'autorité, la fondation ou le fondement, la position de la loi ne pouvant par définition s'appuyer finalement que sur elles-mêmes, elles sont elles-mêmes une violence sans fondement (Derrida 2005: 33-34).

L'avertissement, comme nous l'avons dit, venait de Montaigne. Tout cela est lié à une autre œuvre de M. Foucault, une autre étoile qui a brillé à Los Angeles avec sa propre lumière, mais il s'agit d'un écrit qui n'a pas eu beaucoup d'écho en Amérique du Nord (et a été certainement limité en Europe par la problématique posée) : *Il faut défendre la société* (Cours du Collège de France : 1975-1976)<sup>5</sup>. Dans

---

<sup>5</sup> Édition établie dans le cadre de *l'Association pour le Centre Michel Foucault*, sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana, par Mauro Bertani et Alessandro Fontana. Nous utilisons ici la traduction d'Horacio Pons (Foucault 2003). Michel Foucault y approfondit le phénomène de la naissance de la théorie juridico-politique de la souveraineté par rapport à la naissance et à la structure de l'État moderne et, bien sûr, dans ce qu'il appelle, malheureusement, plus d'autres qu'en lui-même, car cela conduit à des équivoques, la « guerre des races ». (La première édition espagnole peut servir d'exemple, on lui a donné le titre, entre provocateur, sensationnaliste et trompeur, de : Foucault 1992 ; une collection dirigée par Alfonso Álvarez-Uria et la galicienne Julia Varela, une série, par ailleurs splendide, qui a contribué de manière décisive à la diffusion et à la connaissance de cet auteur, non

cet écrit, l'auteur revient au thème capital ou star de ses recherches, et que ce géant nous pardonne dans le désaccord : la notion complexe de « l'origine » traitée depuis sa célèbre conférence à Cerisy, « Nietzsche, la Généalogie, l'Histoire » (1966), les écrits sur les institutions, en passant par *L'Ordre du Discours* (leçon inaugurale au Collège de France, 2 décembre 1970), jusqu'à cette leçon que nous n'aborderons qu'aujourd'hui de 1975-1976<sup>6</sup>. Lui, au contraire, dans *Histoire de la sexualité*, situait ce centre de gravité dans une « histoire de la vérité » [est-ce une différence réelle et radicale?]. Il meurt en 1984<sup>7</sup>.

Tous deux sont, en différé ou direct, des discours qui déstabilisent. Ils parlent de la loi et de la violence. L'un parlera des bienfaits fragiles des jardins d'Adonis, en recourant au mythe, comme l'autre, et à la fois de leur caractère artificiel et éphémère, ce qui revient au même. Le discours sur les lois chez le Bordelais est polyédrique, mais il est loin d'effleurer la perspective de ce que le Poitevin appelle les évènements de la « contre-histoire ». Il est loquace sur le chaos des codes, sur leur fragilité, mais sans attribuer celle-ci à aucune « lutte

---

seulement dans le milieu académique espagnol mais aussi dans le milieu hispano-américain.

<sup>6</sup> Pour ces deux textes : « Nietzsche, la Genealogía, la Historia », voir : Foucault 1978: 7-29 (sera publié dans AA.VV. 1971: 145-172) ; l'autre, déjà vu.

<sup>7</sup> Le Bordelais dit : « (b) ... Or les loix se maintiennent en credit, non par ce qu'elles sont justes, mais par ce qu'elles sont loix. C'est le fondement mystique de leur autorité ; elles n'en ont point d'autre. (c) Qui bien leur sert. Elles sont souvent faictes par des sots, plus souvent par des gens qui, en haine d'égalité, ont faute d'équité, mais tousjours par des hommes, auteurs vains et irresolus. Il n'est rien si lourdement et largement fautier que les loix, ny si ordinairement. (b) Quiconque leur obeyt parce qu'elles sont justes, ne leur obeyt pas justement par où il doit. Les nostres françoises prestent aucunement la main, par leur desreiglement et deformité, au desordre et corruption qui se voit en leur dispensation et execution. Le commandement est si trouble et inconstant qu'il excuse aucunement et la desobeysance et le vice de l'interpretation, de l'administration et de l'observation. Quelque soit donq le fruict que nous pouvons avoir de l'experience, à peine servira beaucoup à nostre institution celle que nous tirons des exemples estrangers, si nous faisons si mal nostre proffict de celle que nous avons de nous mesme, qui nous est plus familiere, et certes suffisante à nous instruire de ce qu'il nous faut » (III, 13, 1049-1050).

des races » (pour employer le langage de l'autre Michel) qui se maintienne ou puisse être déstabilisée à tout moment. Il parle de calvinistes ou de catholiques, huguenots et ligue catholique, houle de surface, bien que dans l'ombre on puisse deviner, latent, il semble, pulsion historique, choc de codes, tension de failles, entre Celtes romanisés ou gaulois et francs, francs et normands. Il n'aborde pas cette problématique, ni en tant qu'historien, archiviste ou mémorialiste, à la manière du promoteur de la Cambridge School<sup>8</sup>, ni en tant qu'historien du présent et militant politique à la Foucault. (Plus que lié à cette école italo-anglaise, le Poitevin est – selon nous – le dernier et le plus important disciple de l'école épistémologique française de la première moitié du siècle dernier [Braunstein 2002 ; ou Bitbol, Gayol 2006]).

#### **4. The law of freedom**

Si l'on ouvre son œuvre et commence par l'un des premiers textes du premier livre des *Essais*, on trouvera inexorablement des exemples de violence et de cruauté. Ce ne sont que des reliques ou des expressions de faits historiques, passés, exemplaires comme l'estampe des saints, parfois assaisonnés d'épisodes contemporains, tirés des guerres d'Italie, et des livres, rien de plus. C'est une violence érudite, presque de salon. À côté de ces épisodes, entendons plutôt l'écho des passions démesurées, de la colère, de la trahison, de la compassion, de la piété, un tableau de la condition humaine. Montaigne éveille leur curiosité en général, mais ici, il ne satisfait pas la nôtre. Et, tout d'abord, mais sans dévoiler la raison la plus importante, parce qu'il nous offre des images plus crues. Mais à mesure que nous avançons dans la lecture, la violence devient son obsession, et la nôtre, tout simplement elle nous

---

<sup>8</sup> Pour le conflit de races ou de peuples et codes de lois entre normands et saxons : voir Pocock 1957 (ept. 1987). Et Hill, bien sûr.

contamine, nous fait frémir, nous alerte. C'est une mer de sang que nous allons vouer, dévoiler, reproduire ici, par sa cruauté et sa persistance.

Premièrement : *Montaigne ne croit pas en la « paix perpétuelle »*. Il est réaliste. Il parvient même parfois à nous transmettre l'odeur sucrée du sang. L'une des données que nous voulons précisément signaler ici en premier lieu pour éviter toute confusion, c'est que cela n'a rien à voir, par exemple avec la propagande de la paix d'Érasme de Rotterdam. Pas de *Silenes* (inversés) *d'Alcibiade*, pas de (manuscrits satiriques virulents clandestins) manifestes contre le Pape-Guerrier-Cuirassé, « *Jules II exclu du royaume des cieux* », pas d'*Éloge de la folie*, pas d'adagios comme cet intitulé monographique et très extensif : « La guerre est douce pour ceux qui ne l'ont pas vécue », qui anticipe le *Querela Pacis* (1517). Ce n'est pas que le Bordelais ne soit pas un défenseur de la paix croyant même que, politiquement, il soit possible d'arriver, dans le miroir de l'irénisme de son époque, à des accords ponctuels, et même qu'il est agent, parfois infiltré, de l'un de ces processus ; mais sa réflexion ne s'en tient pas, pour donner un exemple représentatif, à la limite, avec l'appel à une folie pieuse : la « folie de la croix ». Montaigne fait des recherches sur un autre type de certitudes immaculées : il veut montrer, non pas expliquer, l'origine du pouvoir. Et il le fait, entre autres stratégies de discours, à travers le détour paisible de la connaissance – maniement en tant que parlementaire, érudit de laboratoire, ou bien lecture et analyse des gros pavés de sa célèbre bibliothèque de la tour – des lois. Celui qui ausculte la loi, tout en s'approchant témérairement, se rapproche du trou du puits noir, insondable, abîme sans fin, à la fois naïf et méfiant, descend aux enfers mêmes de la violence. Son livre, d'un certain point de vue, bien sûr, vaut son poids en or pour ce diagnostic que, nous l'avons compris, Foucault ignore.

Deuxièmement : *il est optimiste et réaliste*. À un autre extrême,



en effet, il y a des raisons de penser que le Bordelais sympathise avec l'averroïsme latin ou padouan « (a) et que le sage doit au dedans retirer son ame de la presse et la tenir en liberté et puissance de juger librement des choses ; mais, quant au dehors, qu'il doit suivre entierement les façons et formes receues », (I, 23, 117) ; mais aussi dans de nombreux autres lieux et occasions)<sup>9</sup> ; et même avec un républicanisme encore sans théorie d'État et ancrée dans la défense des libertés de la Rome intermédiaire, la républicaine. Et l'expérience vénitienne. Le dit mythe de Venise. Il sait comment les conflits ont été historiquement gérés. Il y a des politiques d'évasion. Tout se résume à des tactiques de pugiliste inné, à des compétences d'échecs et à la nostalgie d'un passé dont il ne reste que quelques braises, peut-être dans l'attente que certaines s'enflamment plus fort à l'avenir. (Nostalgie, rêve diurne juste d'un paradigme politique républicain en couche-culotte, ... en tant que monarchiste).

Troisièmement : *ce n'est pas un auteur utopique*. En ce temps d'utopies, symptôme déjà en soi, il ne tombe pas dans l'illusion et ce deuxième point nous amène à un troisième, il n'y a pas de trace d'utopie dans les *Essais* de Montaigne. En réalité, lors de cet âge de fer de l'Occident, qui va, disons, de 1525 à 1640, la littérature des utopies<sup>10</sup> ne manque pas. Mais ils sont là : *L'Utopie*, Thomas More (1516), *La Cité du Soleil*, Tommaso Campanella (1602) ; *Fama fraternitatis* (1614), *Confessio* (1615) et *Cristianopolis* (1619), J.

---

<sup>9</sup> Il se prononce contre la torture et la censure, et cela a également à voir avec sa critique de la justice de son temps, mais il écrit : « (b) Voire, je ne scay ni l'ardeur qui naist du despit et de l'obstination à l'encontre de l'impression et violence du magistrat et du danger, (c) ou l'intérêt de la reputation (b) n'ont envoyé tel homme soustenir jusques au feu l'opinion pour laquelle, entre ses amys, et en liberté, il n'eust pas voulu s'eschauder le bout du doigt », II, 12, 550) (qu'on le demande à Giordano Bruno de Nola, dont plus d'un doigt a brûlé! ou à Vanini ! ou à Arnaldo de Brescia !)

<sup>10</sup>. De la violence de l'époque, bien sûr, il y a différentes échelles : locales (Allemagne, Pays-Bas, Italie, etc.), nationales (Angleterre, France, progrom contre des juifs dans le royaume unifié d'Espagne-Portugal, 1580-1640, avant et après, etc.) et internationales (le génocide américain, à leur effroi et à l'effroi des autres).

Valentin Andreae ; *La Nouvelle Atlantide*, Francis Bacon (1627) ; ce ne sont que quelques noms et titres d'un genre littéraire très répandu, des propositions, des institutions, des principes directeurs, législation, à peine des rêves diurnes, et rien d'autre (Cependant, nous ne vous nierons pas sa valeur). Tout son enthousiasme ethnocentrique pour la vie sauvage dans le Monde Enfant tout juste découvert est déchargé d'émotion, et d'émoi interne. Et ce n'est pas seulement parce qu'il est truffé de critiques déchirées envers l'atrocité coloniale, qui concerne également la France antarctique, et une chose compensant et étouffant l'autre, il n'y a pas de cynisme en lui parce qu'il ne sauve pas les maux de la patrie, des États modernes, qu'ils soient du nord ou du sud, parce qu'il les développe. L'image du nouveau monde qui pourrait servir de schéma idéal, de source d'utopies, n'a guère à voir avec l'âge d'or : « Que si j'eusse esté entre ces nations qu'ont doict vivre encore sous la douce liberté des premieres loix de nature... » (*Au lecteur*, 47), « (c) Ce qu'on nous dict de ceux de Bresil, qu'ils ne mouroyent que de vieillesse, et qu'on attribue à la serenité et tranquillité de leur air, je l'attribue plustost à la tranquillité et serenité de leur ame, deschargée de toute passion et pensée et occupation tendüe ou desplaisante, comme gens qui passoyent leur vie en une admirable simplicité et ignorance, sans lettres, sans loy, sans roy, sans relligion quelconque» (II, 12, 471) [et à nouveau : « (a) Ceux qui reviennent de ce monde nouveau, qui a esté descouvert du temps de nos peres par les Espagnols, nous peuvent tesmoigner combien ces nations, sans magistrat et sans loy, vivent plus legitiment et plus regléement que les nostres, où il y a plus d'officiers et de loix qu'il n'y a d'autres hommes et qu'il n'y a d'actions » II, 12, 477)], l'éloge des « libertés amazoniennes », etc. Là, il n'y a pas de mythe, il y a l'épopée amérindienne et l'amertume de la contre-histoire. Ce n'était pas un utopiste. C'est vraiment une chronique, ce n'est pas le « bon sauvage » des XVIIème et XVIIIème siècles. Et cette-là a ses résistances, par

classe, formation et fidélité monarchique, à des expériences contemporaines qui les exécutent. Nous pourrions prendre, dans ce sens, les deux extrémités de l'arc que nous analysons, qui va, chronologiquement, de Rabelais à Thomas Hobbes. L'une des premières est la guerre des paysans allemands, anabaptistes et des communards, entre 1524 et 1524 -*Deutscher Bauernkrieg*, appelée également « révolution de l'homme commun » (*Erhebung des gemeinen Mannes*) –, très bien documentée et analysée par E. Bloch dans une magnifique monographie (Bloch 1921). Pour fermer le cercle de toute cette atrocité, nous pourrions invoquer les trois guerres civiles d'Angleterre, avec un rôle très actif des *levelers* (niveleurs) ou des *diggers* (excavateurs), et des factions encore plus extrêmes, défenseurs d'une démocratie populaire radicale face à la monarchie absolue normande et au parlementarisme au penchant anglo-saxon, puis nous dirons, avec le Poitevin, la raison ; avançons, en tout cas, que c'est le crime qu'il tente de cacher, dans le *Léviathan* de Thomas Hobbes, à travers sa théorie juridico-politique de la souveraineté, parallèlement à la naissance de l'état moderne ou pour le renforcer : comme le dit le Poitevin, en revendiquant la contre-histoire du moment, il est impossible que cette théorie renferme toute la pluralité des manifestations de pouvoir, ni alors, ni plus récemment (comme Foucault l'a prouvé dans la clinique, la psychiatrie, le système pénitentiaire, le jeu des savoirs, la sexualité, etc.) [Hill 1983: 121–128].

Quatrièmement : *Et encore, il est sceptique*. Le pyrrhonisme du Bordelais n'épuise pas son discours sur la nature de la loi et du pouvoir. Il reconnaît par contre que c'est dans le cadre d'une concorde publique que l'on apprécie le mieux la sérénité de l'esprit ou *ataraxie*. Nous pouvons être d'accord ou pas sur le fait de savoir si le scepticisme est pertinent ou décisif dans son discours. Nous pensons qu'il l'est. Et ce n'est pas un hasard si le périgourdin reprend et assume tous les clichés

sur les lois des anciens disciples de Pyrrhon<sup>11</sup>. Les lois sont plurielles, diverses et contradictoires, le jugement à leur sujet doit être suspendu. Il répète en effet deux clichés de la tradition pyrrhonienne : le 1<sup>er</sup> d'entre eux, évoque le dixième trope d'Ænésidème de Gnose ou Alexandrie (contre la fiabilité des sens) et le mode premier du romain contemporain Agrippa (contre la fiabilité de la raison) : « selon les modes de pensée, coutumes, lois, croyances mythiques dogmatiques » (pour les lois : inceste, adultère, homosexualité, tatouer les nouveaux [éthiopiens], tuer des hommes devant des autels, ne pas payer la dette du père si l'on renonce à son héritage [Rome devant Rhodes], enterrements) ; mode 5<sup>e</sup> : « Celui du "à partir du désaccord" est celui selon lequel nous nous rendons compte de l'insurmontable divergence d'opinions qui surgissent sur la question proposée, tant parmi les gens ordinaires que parmi les philosophes ; et par elle nous concluons à la suspension du jugement n'ayant pas le choix de ne pas refuser » (les mêmes exemples pourraient être utiles). Le Bordelais accepte ces critères (voir II, 12, 415-589 ; et beaucoup d'autres lieux mineurs, ou hors contexte). Il le fait de plus selon le critère de ce que Nolano appellerait la *vicissitudine* universelle (dans son langage : *branle* et *passage*), ce qui transforme d'un coup sa pensée en tragique, partisan du hasard et artificialiste (opposé à l'« idéologie naturaliste », théologique ou finaliste)<sup>12</sup>. Mais en plus d'autres correcteurs, on accuse

---

<sup>11</sup> Il ne sympathise pas tant avec le scepticisme académique, et encore moins avec la parodie de la célèbre ambassade d'Arcésilas, le père de l'Académie Moyenne, à Rome en l'an 155 av. J.-C. – avec le stoïque Diogène de Babylone et le péripatéticien Critolaos, pour gérer l'amende de 500 talents qui avait été imposée à Athènes pour la destruction d'Oropo –, où il a fait un curieux jeu oratoire : le 1<sup>er</sup> jour, il a défendu, avec des exemples et des arguments, la nécessité et la solidité de la Justice (louanges à la vertu et la justice romaines) ; pour, le 2<sup>ème</sup> jour, et avec la même force, se prononcer scandaleusement dans le sens contraire, provoquant la colère de Caton l'Ancien, qui a fait pression sur le Sénat et a forcé l'ambassade à se mettre en route du Pirée, de retour vers Athènes.

<sup>12</sup> Donc : « (a) et qu'un mesme jugement preigne, en l'espace de quinze ou vingts ans, deux ou trois, non diverses seulement, mais contraires opinions, d'une inconstance et legereté incroyable » (I, 49, 285). En réalité, l'homme authentique est celui qui vit installé dans la contradiction.

souvent la tare (« sambenito ») d'empêcher l'action et la vie (accusation d'inactivité et de manque d'engagement : « Dans l'héritage des lois et des coutumes, selon lequel nous assumons dans la vie qu'être pieux est bon et qu'être impies est mauvais... Mais tout cela, nous le disons sans dogmatisme », voir Sext. Emp., *Pyrrh. Hyp.*, I, 1 ss.) Les pyrrhoniens, en réalité, comme principe de précaution par rapport à leur objectif d'atteindre la sérénité de l'esprit qui ne s'obtient parfois que par hasard, par sursis de jugement, emploient la formule la plus large : « s'en tenir aux lois, aux coutumes et aux religions du pays où l'on est né » (voir texte mentionné auparavant, ensuite). C'est ainsi qu'il se rapproche de tous ceux qui ont dû vivre et écrire « entre les lignes » dans leurs pays respectifs : averroïstes de Padoue et républicains florentins, il n'y a pas de noms. Ce qui, cependant, en plus de la réclusion interne, *l'arrière-boutique* et le château – *Intus ut libet, foris ut licet* – permet au Bordelais de nuancer sur deux points importants<sup>13</sup> : il ne supporterait pas de vivre dans un pays où sa liberté serait réduite (« Si celles [lois] que je sers me menassoient seulement le bout du doigt, je m'en irois incontinent en trouver d'autres, où que ce fut », III, 13, 1049) ; et, quand il voyage, il perd son identité gasconne, Périgourdine, Bordelaise, de la Guyenne, et française ou gauloise, car il visite des églises, découvre d'autres croyances, participe à toutes les cérémonies et fêtes qui se présentent, aime se déguiser, échange des histoires, écrit son journal en italien à partir d'un moment donné, se transforme à l'instant, fréquente des cirques et des théâtres, s'adapte aux us et aux coutumes des populations qu'il visite, se promène dans la Rome républicaine (obtient finalement son titre de citoyen romain de l'époque moyenne, ni monarchie ni empire), il joue,

---

<sup>13</sup> L'agitation peut être inévitable, il y a de petits remèdes pour celle-ci (dépourvu de l'anneau de Gygès, la tour d'un château pourrait servir d'arrière-boutique, mais n'est pas toujours un refuge sûr), mais elle ne supporte pas l'anarchie, ni le chaos, ni les planches mal collées de l'échafaud de la justice. Elle ne se réjouit pas non plus, pour des raisons autres que Hobbes, de la paix des sépulcres.

il vit dans la peau des autres, se métamorphose, poursuit et éprouve, il épuise, si l'on veut, la différence. Jouer à l'altérité, tout en étant pyrrhonien, mais aussi gascon, périgordin, de la Guyenne, Bordelais, français<sup>14</sup>. Mais ce n'est pas le dernier mot de notre philosophe sur les lois.

## **5. Il faut défendre la société**

De ces leçons du Michel Foucault qui n'est pas précisément un anarchiste modèle mais un penseur indépendant et à contre-courant, nous pouvons à peine avancer un noyau d'idées, dont l'auteur part et auxquelles il revient toujours : 1<sup>er</sup>) L'inversion du fameux aphorisme de Carl von Clausewitz, qui disait « la guerre est la poursuite de la politique par d'autres moyens », devenu maintenant : « la politique est la continuation de la guerre par d'autres moyens » ; 2<sup>e</sup>) l'hypothèse de Nietzsche : le contexte de la relation de pouvoir est l'affrontement belliqueux des forces ; 3<sup>e</sup>) en marge du *Léviathan* de Thomas Hobbes (qui vise une certaine structure de pouvoir conforme à cette théorie juridico-politique de la souveraineté, dont nous voyons l'histoire dans la note de bas de page), il existe une « contre-histoire » qui renvoie à la sordidité d'autres dynamiques, tensions d'intérêts et défaillances tectoniques. C'est pourquoi il est urgent, selon notre exemple-symptôme, de se débarrasser du modèle du *Léviathan* :

---

<sup>14</sup> Nous avons toujours été frappés par ce diagnostic certain de la figure de Pyrrhon : « (a) Ils le peignent stupide et immobile, prenant un train de vie farouche et inassociable, attendant le hurt des charrettes, se présentant aux précipices, refusant de s'accommoder aux lois. Cela est encherir sur sa discipline. Il n'a pas voulu se faire pierre ou souche ; il a voulu se faire homme vivant, discourant et raisonnant, jouissant de tous les plaisirs et commodités naturelles, embesognant et se servant de toutes ces pièces corporelles et spirituelles en règle et droiture. Les privilèges fantastiques, imaginaires et faux, que l'homme s'est usurpés, de se gêner, d'ordonner, d'établir la vérité, il les a, de bonne foi, renoncés et quittés » (II, 12, 485-486). Pour le détail : chapitre ii de notre livre, qui justifie en partie son titre : « Metamorfosis: 'et [il] portoit à Augusta un bonnet fouré par la ville' », en: González Fernández 2019 (2<sup>a</sup> febrero de 2023): 167-234. (Nous n'aimons pas nous citer).

En somme, il faut se débarrasser du modèle du Léviathan, de ce modèle d'un homme artificiel, à la fois automate fabriqué et unitaire, qui envelopperait tous les individus réels, et dont les citoyens seraient le corps, mais dont l'âme serait la souveraineté. Il faut étudier le pouvoir hors du modèle du Léviathan, hors du champ délimité par la souveraineté juridique et l'institution de l'État, il s'agit de l'analyser à partir des techniques et l'institution de l'État ; il s'agit de l'analyser à partir des techniques et des tactiques de domination<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Foucault 1997: 30 et 31 : « Cet fait historique massif est celui-ci : la théorie juridico-politique de la souveraineté, dont il faut, se dépendre si on veut analyser le pouvoir, date du Moyen-Âge ; elle date de la réactivation du droit romain et elle s'est constituée autour du problème de la monarchie et du monarque. Et je crois que, historiquement cette théorie de la souveraineté, —qui est le grand piège dans lequel on risque de tomber quand on veut analyser le pouvoir— a joué quatre rôles. D'abord, elle s'est référée à un mécanisme de pouvoir effectif qui était de la monarchie féodale. Deuxièmement, elle a servi d'instrument et aussi de justification pour la constitution des grandes monarchies administratives. Ensuite, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, au moment des guerres de Religion, la théorie de la souveraineté a été une arme qui a circulé dans un champ et dans l'autre, qui a été utilisée dans un sens ou dans l'autre, soit pour limiter, soit, au contraire, pour renforcer le pouvoir royal ; vous la trouvez du côté des catholiques monarchistes ou des protestants antimonarchistes ; vous la trouvez du côté des protestants monarchistes ou moins libéraux, vous la trouvez aussi du côté ces catholiques partisans du changement de dynastie. Vous trouvez cette théorie de la souveraineté qui joue entre les mains des aristocrates ou entre celles des parlementaires, du côté des derniers féodaux ; bref, elle a été le grand instrument de la lutte politique et théorique autour des systèmes de pouvoir du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> s. Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est toujours cette même théorie de la souveraineté, réactivée du droit romain, que vous allez trouver, disons en gros chez Rousseau et ses contemporains, avec un autre rôle : il s'agit à ce moment-là de construire, contre les monarchies administratives, autoritaires ou absolues, un modèle alternatif, celui des démocraties parlementaires ; c'est ce rôle-là qu'elle joue encore au moment de la Révolution » (184–185). Quant à Clausewitz et Nietzsche : « On aurait donc, face à la première hypothèse – qui est : le mécanisme du pouvoir, c'est fondamentalement et essentiellement la répression –, une seconde hypothèse, qui serait : le pouvoir, c'est la guerre, c'est la guerre continuée par d'autres moyens. Et, à ce moment-là, on retournerait la proposition de Clausewitz et on dirait que la politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens » (Foucault 1997: 16) ; et, en suivant, p. 17 : « [...] quand l'on essaie de se dégager des schémas économistes pour analyser le pouvoir, on se trouve immédiatement face à donc qu'à partir du moment où deux hypothèses massives : d'une part, le mécanisme du pouvoir, ce serait la répression – hypothèse, si vous voulez, que j'appellerai commodément l'hypothèse de Reich – et, deuxièmement, le fond du rapport de pouvoir, c'est l'affrontement belliqueux des forces – hypothèse que j'appellerai, là encore par commodité, l'hypothèse de Nietzsche ».

Quelqu'un pourrait penser que le Poitevin est, plus qu'un historien et un épistémologiste, un joueur de dés, friand de vieilles lectures poussiéreuses. Mais ce sont précisément nos contemporains qui souffrent de la mémoire des camps de l'Holocauste, les sujets les moins appropriés pour attribuer des pièges et des fantasmes à notre ouvrier du désir et du pouvoir. Rappelons qu'entre 1933 et 1945, hier encore, nous avons vécu une lutte de races, cette fois-ci vraiment, et non pas comme catégorie épistémologique ou littéraire, avec, y compris, un génocide de masse (mais à notre époque d'autres sont venus de moindre envergure : bien que la mort n'admette pas d'échelles) où une nation entière, après la chute de la République de Weimar, héritière de l'empire austro-hongrois, a d'abord nivelé vers le bas l'ensemble des lois et coutumes d'un pays en agissant selon le critère de la pureté aryenne et, un peu plus tard, a mené à bien un renversement radical en à peine une décennie<sup>16</sup>. La « bête blonde »,

---

<sup>16</sup> Bien sûr, le Poitevin ne se base pas sur ce fait affligeant. De même qu'il ne comprend pas la politique et la théorie juridico-politique du politique, comme unidirectionnel, de haut en bas, comme processus de soumission de l'individu (cette figure historique que nous venons de mentionner correspond précisément à la perfection avec et de ce mécanisme, devenu machine administrative, de vie et de destruction, en attendant la suspension de la conscience et de la légalité instituée) mais comme forme polyédrique active, qui vient d'en bas, se multiplie et croît, qui résiste ; sans que cela suppose une quelconque chute vers la barbarie et le pré-politique. Le pré-politique peut être compris comme des sociétés et des civilisations sans État qui, comme d'autres l'ont mieux expliqué, ne suppose même pas nécessairement la barbarie. Mais le Poitevin, dit clairement, qu'il ne part pas de cette distinction binaire, qui entrave la compréhension, plutôt que de l'éclaircir, surtout en ce qui concerne la modernité. « Le nom d'Un » (Claude Lefort) (*Le contr'Un*, était le titre donné au texte par les royalistes calvinistes français) : et dans ce cas, nous nous référons à une célèbre réédition en espagnol : Etienne de la Boétie : *El discurso de la servidumbre voluntaria*. Suivi des lectures du texte de La Boétie par Pierre Leroux, Pierre Clastres [Clastres 1974, rééd. 2011 ; critiqué à l'époque par Michel Foucault] et Claude Lefort, avec prologue de Miguel Abensour: Lefort 2008. Le pré-politique ne signifie pas nécessairement le chaos, la barbarie ou un anarchisme criminel, qui va à l'encontre de ses propres principes de liberté et d'entraide. Prenons un fait d'actualité. Carl Schmitt (1888-1985) a été considéré comme le juriste du Troisième Reich (*Kronjurist*). Sa seule fille Anima étant mariée (1956) au professeur universitaire d'histoire du droit de l'Université de Saint Jacques de Compostelle, Alfonso Otero Varela, qui a toujours vécu dans cette ville (Schmitt y a passé les étés, 1957 à 1973, sur les plages de Boiro, Sanxenxo, Barraña) et il a laissé des manuscrits. Notre Université vient de rééditer deux de ses travaux les plus connus, en galicien : Fernández 2022. Il semble qu'il soit de nouveau à la mode.



selon un F. Nietzsche désorienté, a réinventé les lois germaniques (dans le pire des sens ; il faudrait différencier : histoire, contre-histoire et infra-histoire).

Dans l'analyse de la justice du Bordelais, nous avons vu de tout. Peut-être perd-il la perspective ou la dénature-t-il ou ne la considère-t-il pas vraiment en raison du terrible moment où il vit, la lutte entre catholiques et huguenots dans laquelle il est impliqué et qui affecte aussi très directement l'application de la justice dans le pays (il se retrouve pris dans les effets de surface), il vit écrasé par l'histoire et la contre-histoire mais est penseur vif et clair et puissant et radical à sa manière ; ainsi, peut-être pour lui la poussière de la guerre l'empêche-t-elle à peine d'entrevoir une machinerie artificielle où on puisse cacher la poussière des codes et la lutte des descendants des peuples normands, gaulois ou celtes romanisés et francs, et on s'en aperçoit au moins, du fait que sa lecture d'écrits d'auteurs que l'envisagent et qu'il connaît bien (la *Franco-Gallia* de François Hotmann, un des supports d'interprétation du Poitevin) ou pour l'émergence de commentaires isolés sur les corpus juridiques existant en France à l'époque. Nous passons là à une nouvelle perspective : le langage du pouvoir. Les conquérants normands avaient apporté le droit français aux îles. Les vaincus vivent dans l'utopie que la monarchie conquérante adopte, ne serait-ce que superficiellement, le langage juridique reconnu, qu'il devienne le fondement juridique de la nouvelle république que les parlementaires voulaient établir. Mais c'étaient là aussi des effets de surface. Le droit dominant était le droit français venu du nord de la France (germanique, avec de légères variations par influence du droit romain des Gaulois ou des Celtes romanisés, que les Francs avaient eux aussi essayé d'adopter, devenant captifs de leurs proies initiales). Comme le dit le Poitevin, en effet, la conquête se manifestait aussi dans la pratique du droit, (il rédige) 'dont les actes et les procédures se déroulaient en français, et où, en outre, les conflits entre juridictions

inférieures et tribunaux royaux étaient absolument constants ; formulé d'en haut et dans une langue étrangère, le droit était en Angleterre un stigmate de la présence étrangère, la marque d'une autre nation', mais avec des conséquences, bien sûr. Mais il y avait une couche populaire de la population, les plus pauvres et donc les plus radicaux, car ils n'avaient rien à perdre, les Niveleurs, les Diggers, etc., qui s'opposaient aussi bien à la monarchie et ses transactions, qu'au parlement et les siennes. Ils luttèrent pour une démocratie directe, loin du joug des lois, étrangères quelle qu'en soit l'origine. Ils voulaient partir à zéro degré de justice. Peut-être est-ce une utopie des droits naturels (que le Bordelais n'accepterait pas non plus). M. Foucault résume ainsi ce positionnement qui joue, finalement, le jeu de l'absolutisme réel (il vaut mieux que le joug normand l'emporte puisqu'il est lié au pouvoir et à d'autres intérêts et qu'il est déjà établi) (nous, avec lui, paraphrasons) : 'En effet, la monarchie a raison de dire qu'il y a eu invasion, défaite et conquête. Certes, il y a eu conquête et ce doit être le point de départ, mais la monarchie absolue se sert de la conquête pour y voir le fondement légitime de ses droits. Nous, au contraire parce que nous voyons [qu'il y a eu] conquête, parce que la défaite des Saxons face aux Normands a effectivement eu lieu, nous soutenons qu'il faut considérer que cette défaite des Saxons face aux Normands et cette conquête ne sont nullement le point de départ du droit – et du droit absolu – mais d'un état d'absence de droit qui invalide toutes les lois et les différences sociales qui marquent l'aristocratie, le régime de propriété, etc'<sup>17</sup>. Nous devons donc souligner ce point : il faut partir de

---

<sup>17</sup> Voir Foucault 1997: 96–107. Presque tous les traités des Niveleurs : voir Haller, Davies 1944. Guillaume le Conquérant ou II de Normandie, à la tête d'une armée franco-normande, bat le roi anglo-saxon Harold II, avec la victoire à la bataille d'Hastings (le 14 octobre 1066, aujourd'hui Battle, comté de Sussex Oriental). En marge de l'épisode honteux de départ, l'aristocratie anglo-saxonne se rapproche peu à peu du monarque étranger ; tout fut compensé : comme l'a dit J. Lilburne qui, bientôt, fut emprisonné à la Tour de Londres, aussi bien le roi conquérant que ses successeurs ont nommé ducs, barons et lords leurs camarades de brigandage, pillage, vol, confiscation et sacs, avec la trahison des riches et de l'Église (« made

« *l'état d'absence du droit* qui invalide toutes les lois et les différences sociales » [autrement dit, lorsque *la justice est morte*], des lois qui, avant la conquête, représentaient les Anglo-Saxons et, maintenant, après la conquête, représentent le joug normand (*Norman yoke*), en évinçant les concessions que tous deux ont faites à la pression populaire (qui a toujours été faible, les masses populaires étant très surveillées, contrôlées par des mouchards, par des gouverneurs remis au pouvoir, par l'armée, par des percepteurs et, bien sûr, par les tribunaux, même si le code ne tenait pas trop compte du droit coutumier et de l'anglais de base, un peu plus établi que celui de l'époque élisabéthaine, mais en vérité sauvage et plein de dialectismes et d'expressions à la signification ambiguë).

The laws of England are full of tricks, doubts and contrary to themselves ; for they were invented and established by the Norman, which were of the nations the most quarrelsome and most fallacious in controversies and suits (Warr 1646: 1 ; chaps. 2 et 3).

Les lois sont des pièges remplis de *triks, doubts and contrary themselves*, ce sont des instruments du pouvoir, qu'il soit normand ou anglo-saxon, sous une grotte vous ne trouverez qu'une autre grotte, nous disent-elles, ce ne sont que des instruments du pouvoir qui se présentent presque comme naturels. Malgré un tour de passe-passe comme la Magna Carta, le Parlement ou les pratiques des tribunaux, l'objectif est d'aller à la racine même d'une complicité cachée, au profit des conquérants, mais sans perte substantielle de l'aristocratie anglo-saxonne ; aller au cœur même où les uns et les autres, à leur manière,

---

Dukes, Earles, Barrons and Lords of their fellow Robbers, Rogues and Thieves ». *Regall Tyrannie Discovered*, Londres, 1647, pp. 86).

sont interchangeables entre eux. Tout comme sont interchangeables, dans l'imagination populaire et cultivée, le cycle arthurien (légendes normandes), d'autres mythes et légendes comme le retour du roi Harold, le culte des rois saints (Étienne le Pieux) ou la légende de Robin des Bois (parmi les Anglo-Saxons), ne vous y méprenez pas. Dans le cas français, il s'est passé quelque chose de très similaire, et c'est pourquoi nous avons du mal à croire que le Poitevin l'ignore, alors que Montaigne l'a déjà mis en évidence. Son histoire du droit peut se résumer ainsi : dans le nord normand, c'est le français, écrit qui prévaut et celui-ci s'installe ensuite en Angleterre, tandis que dans le sud le droit coutumier et le droit romain l'emportent. Le rapprochement entre les Francs et la monarchie elle-même, la baisse du poids franc, l'alliance avec les Gaulois romanisés, l'alliance stratégique avec l'Église et le langage de ses rites ont joué un rôle important<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Nous pensons que la question, en général, et ses conséquences immédiates, sont mieux expliquées par un historien du XVIII<sup>e</sup> siècle : *État de France ... Avec des Mémoires historiques sur l'ancien gouvernement de cette monarchie jusqu'à Hugues Capet*, par M. le comte de Boulainvilliers. London, 2 vols. in-folio, 1727 ; entre autres, qui continuent et s'étendent à plusieurs branches de l'administration. Le poitevin résume ainsi un point : « La deuxième opération, la plus importante, par laquelle le pouvoir civil va prendre la forme absolue, est celle-ci : d'un côté, nous avons alors que le pouvoir civil fait appel au peuple gaulois pour constituer une bande de mercenaires. Mais une autre alliance est également conclue, celle que souscrivent cette fois-ci le pouvoir royal et l'ancienne aristocratie gauloise. Boulainvilliers l'analyse comme suit. 'Il dit ceci : 'au fond, quand les Francs sont arrivés, qu'elles ont été chez les Gaulois les couches de population qui ont le plus souffert ? Non pas tellement donc les paysans (lesquels, au contraire, ont vu leurs impôts en monnaie se transformer en redevances en nature), mais 'aristocratie gauloise, dont les terres ont été, bien entendu, confisquées par les guerriers germaniques et francs. C'est cette aristocratie qui s'est trouvée effectivement dépossédée. Elle en a souffert, et qu'est-ce qu'elle a fait ? Il ne lui restait plus qu'un seul refuge, puisqu'elle n'avait plus ses terres et que l'État romain avait lui-même disparu ; elle avait un seul abri, qui était l'Église. C'est ainsi que l'aristocratie gauloise s'est réfugiée dans l'Église ; elle a non seulement développé l'appareil de l'Église, mais là, à travers de l'Église, elle a, d'une part, enfoncé, étendu son influence sur le peuple par tout système des croyances qu'elle faisait circuler ; elle y a également, dans l'Église, développé ses connaissances du latin et, troisièmement, elle y a cultivé le droit romain, qui était un droit de forme absolutiste. De sorte que, tout naturellement, lorsque les souverains francs ont eu, d'une part, à s'appuyer sur le peuple contre l'aristocratie germanique, et, d'autre part, à fonder un État (ou en tout cas une monarchie) de type romain, quels meilleurs alliés ouvraient-ils trouvé que ces gens qui avaient tant d'influence sur le peuple d'une part et qui, d'autre part, avec le latin, connaissaient si bien le

Le Bordelais devance le Poitevin en annonçant certains conflits, qu'il aborde, non pas à travers le Gascon même mais à travers les amis calvinistes de ce dernier. C'est curieux. Tout d'abord, le problème des lois et des règlements qui, en période de crise sauvage par nature, se laissent deviner avec plus de force, car le féodalisme est une chose d'hier, et bien que les invasions romaines et germaniques nous paraissent lointaines, elles ne le sont pas, surtout pour les esprits fins comme les deux que nous analysons, si l'on considère que l'homme garde encore dans son cerveau « reptilien » (thalamus, hypothalamus, et méso-encéphale, etc.) et Néandertal des traits d'un autre monde (cercle d'habitations, culte rendu à la lumière, au soleil et au feu, peur du tonnerre et de la foudre, attraction pour la nudité, déplacement à tendance groupale, etc.)

Disons quelque chose du droit français de l'époque du Bordelais. Il y avait en France deux types de droit, *le droit du pays des coutumes*, c'est-à-dire, le droit germanique, à peine contaminé par le droit romain qui ne lui servait de soutien que subsidiairement, cultivé par les Normands au nord-est, mais qui occupait déjà tout le Nord (près des

---

droit romain ? C'est tout naturellement les aristocrates gaulois, la noblesse gauloise, réfugiée dans l'Église qui devient l'alliée naturelle des nouveaux monarques au moment même où ils essaient de constituer leur absolutisme. Et c'est ainsi que l'Église, avec le latin, le droit romain, la pratique judiciaire, est devenue la grande alliée de la monarchie absolue. / Il y a chez Boulainvilliers, vous le voyez, tout un sort important qui est fait à ce qu'on pourrait appeler la langue des savoirs, le système langue-savoir. Il montre comment s'est fait tout un court-circuitage de l'aristocratie guerrière par une alliance entre la monarchie et le peuple, par le biais de l'Église, du latin et de la pratique du droit. Le latin est devenu langue d'État, langue de savoir et langue juridique. Et si la noblesse a perdu son pouvoir, c'est dans la mesure où elle appartenait à un autre système linguistique. La noblesse parlait les langues germaniques, elle ne connaît pas le latin. De sorte qu'au moment où elle appartenait à un autre système de droit était en train de se mettre en place par des ordonnances en latin, elle ne comprenait même pas ce qui lui arrivait. Et elle comprenait si peu – et il était si important qu'elle ne le comprenne pas – que justement l'Église d'une part, et le roi de l'autre, a fait tout le possible pour que la noblesse reste ignorante' (M. le compte de Boulainvilliers, voir Foucault 1997: 135–136). L'artifice des Croisades, promu par les rois et l'Église qui les gardaient loin de leurs possessions, contribua à l'expropriation de leurs territoires et à leur perte d'influence à la cour.

deux tiers du pays : l'Aquitaine, l'Auvergne, le Berry, la Bourgogne, la Bretagne, la Champagne, la Maine et l'Anjou, la Normandie, Orléans, Paris, le Nivernais, le Poitou) formulé en français, essentiellement coutumier, mais seulement unifié tardivement (l'ordre de réunir les coutumes a été donné par Charles VII [1422-1461] en avril 1453, avant Pâques, par l'ordonnance de Montils-lès-Tours ; il culminera à proprement parler en 1510) ; et celui du sud, l'Occitanie, le tiers sud du pays ou peut-être un peu plus et la Corse, *pays du droit écrit*, très romanisé, renforcé par des théoriciens et des juristes, et des universités comme Montpellier et Toulouse, dans le Languedoc, et même Bologne en Italie, formulé en latin, en partie dérivé des francs (Caracalla à l'époque, lors de la conquête, l'avait presque universalisé), et dont l'unification avait été antérieure (la tradition juridique romaine est préservée à travers le *Code Théodosien*, les *Institutes* de Gaius et le *Bréviaire d'Alaric*, ainsi que les textes de droit justinien, représentés par les *Institutes*, le *Code* et certains des *Novellae*). Et plus important encore : on voit que le Périgourdin devance le Poitevin dans certaines réflexions concernant le langage du pouvoir très lié au langage des codes en vigueur et encore présents et normatifs :

(a) Pour exemple, je luy demandaray lors, quelle chose peut estre plus estrange, que de voir un peuple obligé à suivre des loix qu'il ne entendit onques, attaché en tous ses affaires domestiques, mariages, donations, testamens, ventes et achapts, à des regles qu'il ne peut sçavoir, n'estant escrites ny publiées en sa langue, et desquelles par neccesité il luy faille acheter l'interpretation de l'usage? (c) non selon l'ingenieuse opinion d'Isocrates, quei conseille à son Roy de rendre les trafiques et negociations de ses subjects libres, franches et lucratives, et leurs debats et querelles onereuses, les chargeants de poisans subsidies ; mais selon une opinion

monstrueuse, de mettre en trafique la raison mesme et donner aux loix cours de marchandise. (a) Je sçay bon gré à la fortune, dequoy, comme disent nos historiens, ce fut un Gentil'homme Gascon et de mon pays, qui le premier s'opposa à Charlemaigne nous voulant donner les loix Latines et Imperiales. Qu'est-il plus farouche que de voir une nation, où par legitime coustume la charge de juger se vende, et les jugements soyent payez à purs deniers contans, et où legitiment la justice soit refusée à qui n'a dequoy la payer, et aye cette marchandise si grand credit, qu'il se face en une police un quatriesme estat, de gens manians les procès, pour le joindre aux trois anciens, de l'Église, de la Noblesse et du Peuple? lequel estat, ayant la charge des loix et souveraine autorité des biens et des vies, face un corps à part de celuy de la noblesse ; d'où il avienne qu'il y ayt doubles loix, celles de l'honneur, et celles de la justice, en plusieurs choses fort contraires (aussi rigoureusement condamnent elles-là un démanti souffert, comme celles icy un démanti revanché) ; par le devoir des armes, celuy-là soit dégradé d'honneur et de noblesse, qui souffre une injure, et, par le droit civil, celuy qui s'en venge, encoure une peine capitale (qui s'adresse aux loix, pour avoir raison d'une offense faite à son honneur, il se deshonnore; et qui ne s'y adresse, il en est, il est puny et chastié pour les loix) ; et, de ces deux pieces si diverses se rapportant toutesfois à un seul chef, ceux-là ayant la paix, ceux-ci la guerre en charge, ceux-là ayant le gaing, ceux-cy l'honneur ; ceux-là le sçavoir, ceux-cy la vertu ; ceux-là la parole, ceux-cy, l'action ; ceux-là la justice, ceux-cy la vaillance : ceux-là la raison, ceux-cy la force ; ceux-là la robe

longue, ceux-cy la courte en partage (I, 23, 116–117)<sup>19</sup>.

Il semble que le Bordelais apprécie et critique la confusion de la justice dans son pays et remarque également, à l'époque, son origine artificielle et fragile, il est conscient des conflits du droit écrit et du droit coutumier ; mais ici il fait exclusivement référence à la *noblesse de robe*, avec ses intérêts, dont il faisait curieusement partie, avec ses achats et ses ventes de fonctions, vénalité et exonération d'impôts, face à la *noblesse d'épée*, l'aristocratie traditionnelle, germanique, qui en plus d'être exonérée d'impôts, conservait les fonctions héréditairement, participait à des cérémonies royales, avec prébendes, châteaux féodaux, territoires et, aussi étrange que ce soit, leurs propres codes d'honneur. On y voit donc trois fronts de bataille : guerres civiles et religieuses, avec des interférences évidentes dans l'administration de la justice, des règles différenciées entre *noblesse d'épée* et *noblesse de robe*, des conflits entre nobles et bourgeois ou paysans, avec la configuration d'un quatrième ordre, autonome, arbitre de la situation et, enfin, le fantôme, plus réel que fictif, de la propre lutte des partisans et des protagonistes pour le territoire et les coutumes (*pays du droit de coutume*) et partisans du droit romain et ayant une formation universitaire (impur) (*pays du droit écrit*), dont,

---

<sup>19</sup> Maurice Rat, éditeur contemporain de Montaigne, 1962, indique que l'historien auquel il fait référence est Paulus Emilius Veronensis (Paolo Emilio de Vérone, Vérone, c.145-Paris, 1529), qui mentionne ou apporte la donnée dans son ouvrage *De rebus gestis Francorum*, 4 livres, réédité au début du XVI<sup>e</sup> siècle par Josse Badius (1462-1535), nouvelle réédition en 1543 chez Michaelis Vascosani et traduite en français en 1582 (également versée en italien et en allemand) : ce gentilhomme de la Gascogne, qui mentionne l'histoire, figure mythique, porterait le nom de « Gascon ». Mais, en réalité, nous ne savons pas dans quel parti il se trouve : il semble que du droit écrit contre les premiers francs et les capétiens, mais il défend aussi le droit coutumier. Desan, Philippe : *The Oxford Handbook of Montaigne*. Consulté le 19 décembre 2022, il dit : 'Montaigne et sa famille ont été anoblis en permanence en 1577, cent ans après que leur arrière-grand-père eut acquis la seigneurie ; s'ils avaient eu des descendants, les héritiers de Montaigne auraient été nobles avec le titre de seigneurs de Montaigne'. (À la 3<sup>e</sup> génération, le possesseur de *noblesse de robe* pouvait-il atteindre le même statut que celui d'épée ?).



nous supposons, le Bordelais faisait partie. Tout cela n'empêche pas que, dans tout le texte de Montaigne, ici et là, apparaissent des témoignages plus clairs, anticipant les leçons du Poitevin mentionnées dans son Cours du Collège de France. Peut-être, comme Michel Foucault lui-même, le Bordelais se contente-t-il de ce qu'a dit Pline le Jeune : « *Usus, magister egregius* » (Ep. 1, 20, 12) ou M. T. Cicéron : « *Consuetudines magna vis est* » (*Tusculanes II*, 40). Les médecins le disaient dès les premières écoles, même Galien et les glossateurs. Nous avons déjà indiqué, pour faire peur (frayer) à tout le monde, l'un à l'autre, que Montaigne n'accepte pas les lois naturelles (bien qu'il hésite en fantasmant sur la liberté amazonienne du monde-enfant). Comme *Antigone*, cité ci-dessus, il ne sait pas si elles proviennent de dieux, de la nature ou de codes non-écrits. La loi, seconde nature. C'est le point de départ. Mais nous restons dans le doute -à l'ombre de Nietzsche, justifiée-, de savoir si les deux ne vont pas plus loin.

Autrement dit, pour finir, mais en premier lieu, il reste la délicate question de l'origine ou du fondement, qui semble tout envelopper ou tout emmêler ; cours du 21 janvier 1976<sup>20</sup>:

Il s'agit de retrouver le sang qui a séché dans les codes, et par conséquent non pas, sous la fugacité de l'histoire, l'absolu du droit : no pas référer la relativité de l'histoire à l'absolu de la loi ou de la vérité, mais, sous la stabilité du droit retrouver l'infini de l'histoire, sous la formule de la loi les cris de guerre, sous l'équilibre de la justice dissymétrie des forces. Dans un champ historique qu'on ne peut même pas dire un champ relatif, car il n'est en relation avec un absolu, c'est un infini de l'histoire qui est en quelque sorte "irrelativise", celui de

---

<sup>20</sup> Nous avons déjà indiqué ci-dessus qu'avec le temps, les radicaux de la guerre civile anglaise arrivent à des points ou des positions similaires.

l'éternelle dissolution dans des mécanismes et des évènements qui sont ceux de la force, du pouvoir et de la guerre<sup>21</sup>.

Qu'il relie avec ce que le Périgourdin répète inlassablement en divers endroits, sans le dire :

(a) Les loix prennent leur autorité de la possession et de l'usage : il est dangereux de les ramener à leur naissance ; elles grossissent et s'ennoblissent en roulant, comme nos rivières ; suyvez les contremont jusques à leur source, ce n'est qu'un petit surjon d'eau à peine reconnoissable, qui s'enorgueillit ainsi et se fortifie en vieillissant. Voyez les anciennes considerations qui ont donné le premier branle à ce fameux torrent, plein de dignité, d'horreur et de reverence : vous les trouverez si legeres et si delicates, que ces gens icy qui poisent et le ramenant à la raison, et qui ne reçoivent rien par autorité et à credit, il n'est pas merveille s'ils ont leurs jugemens souvent très-esloignez des jugemens publiques. Gens qui prennent pour patron l'image premiere de nature, il n'est pas merveille si, en la plupart de leurs opinions, ils gauchissent la voye comunne. Comme, par exemple : peu d'entre elles eussent approuvé les conditions contrainctes de nos mariages ; (c) et la plus part ont voulu les femmes communes et sans obligation. (a) Ils refusoient nos

---

<sup>21</sup> Foucault 1997 : 54–55. Bien sûr, absolument toute notion ou idéal de progrès dans l'histoire, toute ingérence de la maladie de la dialectique sont rejetés. Mais même le Poitevin le dit mieux à travers une métaphore partagée avec le Gascon : « La loi ne naît pas de la nature, auprès des sources que fréquentent les premiers bergers ; la loi naît des batailles réelles, des victoires, des massacres, des conquêtes qui ont leur date et leur héros d'horreur, la loi naît des villes incendiées, des terres ravagées ; elle naît avec les fameux innocents qui agonisent dans le jour que se lève » (43).

ceremonies (II, 12, 567–568)<sup>22</sup>.

Le diagnostic, cependant, coïncide avec celui de Michel Foucault de 1975-1976, mais quatre siècles plus tôt, au moment où il pourrait devenir une relique du cabinet. Au moins sur deux points, avant et après l'implantation à travers des manuels de la théorie juridico-politique de la souveraineté, et il y en a eu de tous bords : 1<sup>er</sup>) les lois cachent des jeux tendus de force et des tensions (= « où il y a pouvoir il y a résistance ») ; et, 2<sup>e</sup>) les sociétés, et les corpus juridiques sur lesquels elles s'appuient ou se fondent sont aussi fragiles que les toiles d'araignées complexes qui nous émerveillent à chaque lever du soleil avec leurs gouttelettes étincelantes de rosée, après la nuit et les incertitudes, les défis, les terreurs<sup>23</sup>. Tous deux disent : Souvenez-vous du gouffre de Marcus Curtius ! Nous marchons sur un sol fragile et mouvant. Les Américains le connaissent bien, avec leur récent assaut

---

<sup>22</sup> « (a) Qui voudra se desfaire de ce violent prejudice de la coustume, il trouvera plusieurs choses receues d'une resolution indubitable, qui n'ont appuy qu'en la barbe chenu et rides de l'usage qui les accompagne ; mais, ce masque arraché, repportant les choses à la verité et à la raison, il sentira son jugement comme tout bouleversé, et remis pourtant en bien plus seur estat » (I, 23, 116).

<sup>23</sup> Pour éviter d'être taxés de xénophobes, nous divergeons de : voir Berns 1996 ; et, une œuvre, qui, par son titre, donne l'impression d'être un défi non recherché : Berns 2000. Pour ceux qui ne veulent pas voir de coïncidences entre le Bordelais et Machiavel au point d'averroïsme de Padoue, pas de solution, mais, pour résoudre l'énigme qu'il finit par décrypter sur le « fondement mystique » de la loi, nous recommandons, sans insolence, ni paternalisme Thomas Berns qui relit une page qu'il cite expressément : « (a) Puis que les hommes, par leur insuffisance, ne se peuvent assez payer d'une bonne monnoye, qu'on y employe encore la fauce. Ce moyen a esté practiqué par tous les Legislateurs, et n'est police où il n'y ait quelque meslange ou de vanité ceremonieuse, ou d'opinion mensongere, qui serve de bride à tenir le peuple en office. C'est pour cela que la plupart ont leurs origines et commencemens fabuleux et enrichis de mysteres supernaturels. C'est cela qui a donné credit aux religions bastardes et les a faites favorir aux gens d'entendement ; et pour cela que Numa et Sertorius, pour rendre leurs hommes de meilleure creance, les paissoyent de cette sottise, l'un que la nymphe Egeria, l'autre que sa biche blanche luy apportoit de la part des dieux tous les conseils qu'il prenoit. » (II, 16, 613). Rappelons qu'à la Renaissance, *lex* et *leges* avaient un sens juridique ou se réfèrent aux religions, indistinctement. (Exemples : Numa, Zoroastre, Trismégiste, Zamolxis, Charondas, Lycurgue, Dracon et Solon : « (a) Et toute police a un dieu à sa teste, fausement les autres, veritablement celle que Moïse dressa au peuple de Judée sorty d'Ægypte », II, 16, 613). Ce sont des rochers difficiles à digérer, rien à voir avec leur fameux mal de pierre.

du Capitole (nous présageons que ce ne sera pas le dernier). Ci-dessus, nous avons parlé que les *Big Data*, le *Deep Web* ou l' *Academic Invisible Web* sont à peine une plaisanterie face à des problèmes plus graves, nous proposerions de poursuivre avec des armes chimiques, bio-nécropolitique, la gestion de l'écologie et de l'énergie, les fonds privés qui s'approprient et exploitent nos infrastructures routières, les fonds voutours de retraite, le trafic de personnes, d'organes et d'armes, la biotechnologie au service de l'économie, le génocide et la stérilisation, la banque virtuelle, la pornographie politique des médias, les extorsions de la dette extérieure, la culture du divertissement, etc., tout cela dans la nature, sans contrôle, les lois et les tribunaux internationaux inopérants, voilà le problème.

Montaigne, conservateur comme il l'était, et monarchiste, et stratège de la paix dans des conflits mineurs, mais grands pour lui, son temps et son pays, a choisi de dénoncer. Michel Foucault, le Poitevin, le suit, lors de son célèbre cours, avertissant, en outre, que le contractualisme, théorie juridique-politique de la souveraineté, liée à l'émergence de l'État moderne -et à plus forte raison lorsque celui-ci est en pleine mutation face à d'autres configurations-, a étendu la plainte / soupçon (dénoncer et démasquer, «surveiller et punir»), cette théorie-là, que le Bordelais n'a pas connue, en terre sauvage, celle que Thomas Hobbes défriche, n'épuise pas la domination des relations de pouvoir (voir tous ses travaux sur la microphysique du pouvoir, ceux de toujours, et des autres et nouveaux du Collège : anormaux, etc.)

As' Antas (Oleiros) / Bemil (Val da Mahía), 3<sup>e</sup> année de la pandémie.

## Références

AA.VV. (1971). *Hommage à Jean Hyppolite*. Paris : P.U.F., 1971.

Berns, Th. (1996). La "mystique" de la loi : à partir de Montaigne (*Essais*, Livre III, Chapitre13). *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques*, 37(2) : 113–154.

- Berns, Th. (2000). *Violence de la loi à la Renaissance. L'originare du politique chez Machiavel et Montaigne*. Paris : Éditions Kimé.
- Bitbol, M. et Gayol, J., dir. (2006), *L'épistémologie française 1830-1970*. Paris : PUF.
- Bloch, E. (1921). *Thomas Münzer als Theologe der Revolution*. München : Kurt Wolff (*Thomas Müntzer, teólogo de la Revolución*. J. Deike (trad.). Madrid : La balsa de la Medusa, 2002).
- Braunstein, J.-F. (2002). Bachelard, Canguilhem, Foucault-Le 'style français' en épistémologie. En P. Wagner (dir.), *Les philosophies et la science*. Paris : Gallimard.
- Clastres, P. (1974). *La Société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*. Paris : Minuit (rééd. 2011).
- Cusset, F. (2003). *French Theory : Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux Etats-Unis*. Paris : La Découverte.
- Derrida, J. (2005). *Force de Loi ; le "fondement mystique de l'autorité"*. Paris : Galilée.
- Foucault, M. (1978). *Microfísica del poder*. Ed. y trad. de J. Varela y F. Álvarez-Uría. Madrid : Las Ediciones de la Piqueta, 1978, pp. 7-29.
- Foucault, M. (1992). *Genealogía del racismo: de la guerra de las razas al racismo de Estado*. Pres. de T. Abraham. Trad. del francés, A. Tzveibely. Madrid : La Piqueta.
- Foucault, M. (1997). *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. 1976*. (Cours au Collège de France [1975-1976]. Édition établie, dans le cadre de l'Association pour le Centre Michel Foucault, sous la direction de François Ewald, et Alessandro Fontana, par Mauro Bertani et Alessandro Fontana). Paris : Gallimard / Seuil.
- Foucault, M. (2003). *Il faut défendre la société (Cours du Collège de France : 1975-1976)*. Sous la direction de F. Ewald et A. Fontana, par M. Bertani et A. Fontana. Tr. es. d'Horacio Pons. Madrid : Akal.
- González Fernández, M. (2019) : *Michel de Montaigne (1533-1592): la*

*filosofía como ensayo (defensa de los animales)*. Madrid : Sindéresis.  
González Fernández, M. (2021). Nômades: marxificar Deleuze. En O. Parcero Oubiña, D. Perarnau Vidal, et Marcio Gimenes de Paula (dir.). *Heterodoxias. Filosofía e Literatura*. Vila Nova de Famalição : Húmus, pp. 161–194.

Guerrier, O. (2011). Michel Foucault et Montaigne : affinités et évitement. En Panichi, N., Raghianti, R. y Savorelli, A., (dir.) : *Montaigne contemporaneo*. Pisa : Edizioni della Normale, pp. 259–272.

Haller, W., Davies G., comps. (1944). *The Levellers Tracts 1647-1653*. New York : Columbia University Press.

Harvey, D. (1989). *The Condition of Postmodernity. An Enquiry into de Origins of Cultural Change*. Oxford : Basil Blackwell.

Hill, Ch. (1983). *El mundo trastornado. El ideario popular extremista en la Revolución inglesa del siglo XVII*. Trad. de M<sup>a</sup> del Carmen Ruiz de Elvira. Madrid : Siglo XXI (*The World Turned Upside Down : Radical Ideas During the English Revolution*. New York : Viking Press, 1972).

Jiménez Villar, B. (2020). Presencia y ausencia de Montaigne en la obra de Foucault. *Pensamiento. Revista de Investigación e Información Filosófica*, 76: 707–727.

Lacan, J. (1966). *Écrits*. Paris: Seuil, vol. I.

Lefort, C. (2008). 'El nombre de Uno' en Étienne de la Boétie, El discurso de la servidumbre voluntaria seguido de lecturas del texto de la Boétie pour Pierre Leroux, Pierre Claster y Claude Lefort. Prólogo de Miguel Abensour. La Plata-Buenos Aires : Terramar.

Fernández, J. J., dir. (2022). *Teoloxía Política e Ex Captivitate Salus* en la colección de Clásicos do Pensamento. Universal da USC / BBVA.

Liotard, J.-F. (1979). *La Condition postmoderne: Rapport sur le savoir*. Paris : Éditions de Minuit.

Liotard, J.-F. (2000<sup>7</sup>). *La condición posmoderna*. Trad. M. Antolín Rato. Madrid : Cátedra.

Montaigne, Michel de (1962). *Œuvres complètes*. Textes établis par A. Thibaudet et M. Rat. Intr. et notes par M. Rat. Paris : Éditions Gallimard.

Morice, J. (2014). Montaigne et la folie. *Montaigne Studies*, 26 : 177–193.

Nietzsche, F. (2007). *Fragmentos póstumos. Vol. I : 1869-1874*. Ed. D. Sánchez Meca. Intr., trad. et notes de L. E. de Santiago Guervós. Madrid : Tecnos.

*Obras Completas de Jorge Luis Borges* (1992). Prólogo de Pere Gimferrer. Barcelon : Círculo de Lectores.

Pocock, J. G. A. (1957). *The Ancient Constitution and the Feudal Law: a study of English Historical Thought in the Seventeenth Century*. Cambridge : Cambridge University Press (ept. 1987).

Pocock, J. G. A. (1975). *The Machiavellian Moment : Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*. Princeton (N. J.) : Princeton University Press (rept. 2003).

Warr, J. (1646). *The Corruption and Deficiency of the Laws of England*. London.

